



Catherine VILLAR  
Directrice du PNC  
6, rue de Madrid  
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 22 Mars 2023

Objet : Options Transport

Madame la Directrice,

Nous avons constaté avec regret la disparition de l'option numéro deux de la liste des options de transport proposées aux PNC. En plus de la disparition du service de cars, nous déplorons l'impossibilité de profiter du service de voiture « le Cab » pour les blocs matinaux ou tardifs. A titre d'exemple, un PNC peut bénéficier du service de raccompagnement à domicile que si son bloc arrivée est inférieur à 5h18 (CDG) ou 5h13 (ORY) et son bloc départ supérieur à 23H01. Autant dire que cela ne concerne quasiment aucun vol du programme et que cela pose un problème de sécurité pour les PNC obligés d'emprunter les transports en commun, notamment le RER B, dans des plages horaires sensibles.

Au vu des éléments cités, nous souhaiterions connaître le nombre de PNC qui avaient souscrit à l'option 2 et savoir ce que la direction du PNC va mettre en place pour suppléer cette carence.

A défaut du retour d'un service de car, nous vous demandons à minima d'étendre la durée des plages durant laquelle le PNC peut bénéficier du service « le Cab ».

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la directrice, en nos sincères salutations.

Marc LAMURE

Secrétaire Général UNSA Aérien Air France

Jean-Michel COURTOIS

Secrétaire de section SNPNC/FO AF